

Mercredi 17 février 2010

## LANDOUZY-LA-VILLE (02) L'affaire des enfants retenus connaît un épilogue heureux

Retenus par le concubin de leur mère incarcérée, pour non présentation d'enfants, deux enfants ont été rendus à leur père naturel.

Le contexte était délicat et la sûreté des enfants était en jeu. L'indignité du Parquet a suivi la décision du tribunal correctionnel de Laon, et celui du juge des enfants, avec circonspection. Le résultat est que les deux enfants de Claude Noizet ont dormi dès hier, sous son toit, sans que les forces de l'ordre n'aient eu à intervenir. Convoqué, hier mardi, au palais de justice de Laon pour une autre affaire, Roméo Mahoudaux, le concubin de la mère des enfants, a accepté de se présenter. Le procureur de la République, Olivier Hussenet, en a profité pour s'entretenir avec lui.



Les deux enfants ont été rendus à leur père, Claude Noizet (archives).

En l'espace d'une demi-heure, le représentant du ministère public a réussi à convaincre un homme rétif à toute intrusion de la justice dans son domaine personnel, de rendre les enfants à leur père biologique. « *Il a entendu raison* », dit Olivier Hussenet qui avait quelques arguments dans sa manche. Que l'utilisation de la force publique n'était pas exclue et que la libération de Mme Aurore Jegat pouvait faire l'objet d'un aménagement de peine.

Le procureur soutient la décision du tribunal correctionnel, prise jeudi dernier contre la mère des enfants : « *Elle a sans doute servi d'alerte.* » Il fallait ensuite que la machine judiciaire se mette en place, sans dommage pour les enfants. « *Nous étions dans une situation de crise. J'étais angoissé qu'on veuille me forcer à aller plus vite. Tout s'est résolu sans drame. J'espère que cette affaire aura un rôle pédagogique.* »

### « *La bonne volonté de tous a payé* »

Brouhaha, cris de joie, exclamations, hier soir dans la ferme de Claude Noizet. Sa compagne et lui attendaient cet instant depuis si longtemps. « *Ils jouent avec les petits-enfants de ma compagne* », dit le père de Marie et Camille.

Il salue l'attitude de la justice dans son ensemble. « *Le procureur a été très persuasif. Les services sociaux ont très bien agi. Tout s'est passé correctement avec M. Mahoudaux qui avait préparé tout ce qu'il fallait pour les enfants. La bonne volonté de tous a payé.* » En veut-il à Roméo Mahoudaux qui l'a privé, si longtemps, de ses enfants : « *Il a demandé un droit de visite et je ne m'y oppose pas dans un endroit neutre.* »

Depuis le début, l'Acalpa (association contre l'aliénation parentale pour le maintien du lien familial) s'intéresse à cette affaire. Sa présidente, Olga Odinetz, souligne le « *travail formidable* », effectué par la justice, tant en ce qui concerne le tribunal correctionnel que le juge des enfants et le parquet. « *Ils ont agi avec courage et intelligence.* »

F.-J. C.

<http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/L-affaire-des-enfants-retenus-connaît-un-epilogue-heureux>